



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

# Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 16 décembre 2016

Site classé de l'Aven d'Ornac  
Renouvellement du label Grand Site de France

**Rapport CGEDD n°010797-01**

**établi par**

**Dominique Michel**

*Architecte et urbaniste en chef de l'Etat*

*Chargée de mission*

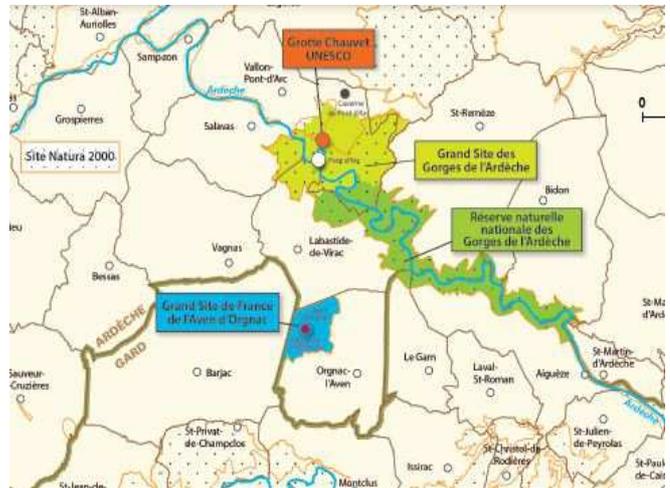
**Décembre 2016**



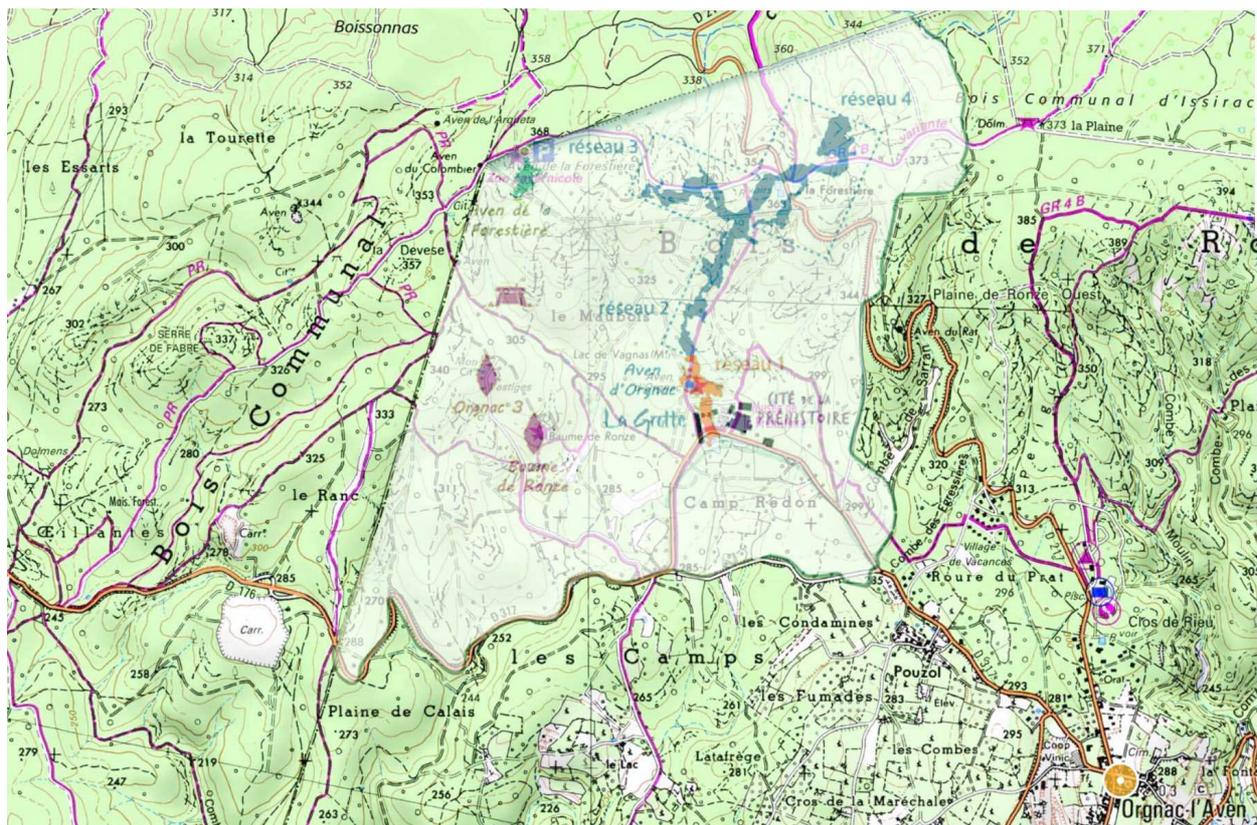
La commune d'Orgnac-l'Aven présente aujourd'hui une candidature de renouvellement du label « Grand Site de France » pour le site de l'aven d'Orgnac.

Situé à l'extrême sud du département de l'Ardèche, à quelques kilomètres de la grotte Chauvet et des gorges de l'Ardèche, l'aven d'Orgnac a été découvert en 1935 par le spéléologue Robert de Joly. Il est ouvert à la visite depuis 1939 et accueille aujourd'hui plus de 160 000 visiteurs par an.

Cette grotte présente un intérêt géologique et esthétique majeur qui tient à la dimension exceptionnelle des salles et à l'impressionnante diversité des concrétions calcaires. Ce réseau karstique couvre 20 hectares sur 4 km de galeries, dont seulement un douzième de la surface est ouvert aux visiteurs.



Situation dans le contexte territorial - dossier Grand Site de France



Le Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac, site classé - source: C.Candelier sur fond carte IGN et dossier OGS

Trois autres sites d'intérêt géologique et préhistorique sont situés à proximité immédiate de l'aven ou en lien avec le réseau karstique et font partie du Grand Site : l'Aven de la Forestière et les sites archéologiques d'Orgnac 3 et de la Baume de Ronze sur le territoire de la commune.

Enfin, le musée départemental de la Préhistoire, implanté en 1988 à 50 mètres de l'entrée de l'aven, permet aux visiteurs de découvrir les différentes civilisations préhistoriques qui se sont succédées en sud Ardèche de 350 000 à 750 ans avant notre ère. Les objets illustrant cette période, collectés dans les départements de l'Ardèche, du nord du Gard et sur le site même y sont conservés et présentés.

Les limites actuelles du Grand Site de France épousent exactement celles du site classé qui couvre 390 hectares. Il s'inscrit dans les paysages du Bas-Vivarais, vaste ensemble de plateaux calcaires situé au sud des gorges de l'Ardèche. Les grands ensembles patrimoniaux qui entourent l'aven sont principalement le site classé de Vallon-Pont-d'Arc, la grotte Chauvet protégée au titre des monuments historiques et inscrite au patrimoine mondial depuis 2014 et la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche.

## **1. Rappel chronologique du label Grand Site de France**

L'Opération Grand Site a été conduite à partir de 1999 par la commune d'Orgnac-l'Aven, gestionnaire du site dans le cadre d'une régie municipale, en partenariat avec le ministère de l'environnement, le Conseil Régional et le Conseil Départemental de l'Ardèche. Elle avait alors pour objectifs de renforcer la protection de l'aven en surface, de conserver et valoriser l'ensemble des réseaux souterrains et de requalifier les aménagements de la cavité et de ses abords paysagers et bâtis.

L'attribution du label Grand Site de France en 2004 a reconnu la qualité de réhabilitation du bâtiment d'accueil de l'aven, la requalification des espaces extérieurs avec le déplacement de l'aire de stationnement des véhicules légers, remplacée par des jardins pour permettre un retour des échanges naturels entre la surface et le réseau souterrain. La protection réglementaire a été renforcée par le classement du site inscrit de 390 hectares, par le décret du 31 janvier 2008.

En juin 2010, la finalisation de ces aménagements, la valorisation des réseaux spéléologiques, la recherche de synergie avec le futur espace de restitution de la grotte Chauvet ont permis le renouvellement du label Grand Site de France pour 6 ans, la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) reconnaissant la grande qualité des actions entreprises par la commune.

## **2. Le deuxième renouvellement du label Grand Site de France**

Le dossier de renouvellement du label a été présenté en commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de l'Ardèche le 30 juin 2016. Celle-ci a émis un avis très favorable à l'unanimité.

Je me suis rendue sur place le 10 novembre 2016 avec Mme la Sous-Préfète d'Argentière, accompagnée de Mme Estelle Tosan de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes. Ce déplacement a permis, au-delà du dossier présenté, très précis, de visiter les lieux et d'avoir des échanges utiles avec les représentants de la commune d'Orgnac, le gestionnaire de l'Aven d'Orgnac ainsi que le représentant de la Cité de la Préhistoire.

Les appréciations qui suivent portent sur l'évolution du projet de préservation et de mise en valeur présenté ainsi que sur l'organisation de la gestion depuis 2010. L'état actuel du site et les conditions d'accueil du public seront également évoqués.

## **3. Bilan des six dernières années de labellisation**

La commune d'Orgnac-l'Aven a proposé en 2010, comme « objectifs à 10 ans », un programme qui s'inscrivait dans une dynamique culturelle et patrimoniale forte pour répondre aux évolutions du contexte territorial, à savoir l'ouverture en 2015 de l'espace de restitution de la grotte Chauvet et le lancement de la démarche opération Grand Site des gorges de l'Ardèche. Le Grand Site de l'Aven d'Orgnac s'est engagé à conforter le positionnement aux échelles nationale et internationale des deux pôles majeurs que sont l'aven et le musée de la Préhistoire de l'Ardèche. Je vous propose de faire un point sur la réalisation de ces objectifs.

### 3.1. Evolution des aménagements sur le site

#### L'extension du musée départemental de la préhistoire :

Le musée départemental, labellisé musée de France et rebaptisé Cité de la Préhistoire, a été inauguré en juin 2014. Les travaux de restructuration ont permis d'augmenter sa surface de 35% avec l'extension des espaces d'accueil, de la salle d'exposition temporaire et un nouveau parcours muséographique.

Le nouveau bâtiment, par sa volumétrie et la nature des matériaux utilisés, renforce l'unité architecturale sur le site et s'inscrit avec une grande justesse dans le paysage.

#### Le déplacement de la route départementale :

Je reprendrai les termes de l'Inspecteur général Bertrand Creuchet, qui vous présentait, en 2010, le bilan d'alors : « ce projet est attendu depuis longtemps mais son coût pour le département est susceptible de le retarder. Si le gestionnaire y est très attaché pour améliorer la sécurité des visiteurs, cet aménagement ne me paraît pas si capital pour la présentation du site ». En effet, le projet est abandonné pour le moment et je partage l'avis de Bertrand Creuchet sur la relativité du besoin. J'y reviendrai plus tard.

#### Divers aménagements:

- La protection du site archéologique de la Baume de Ronze a été réalisée, avec le démontage de l'abri provisoire qui menaçait de s'écrouler et le remblaiement des fouilles. L'ensemble a été exécuté dans les règles de l'art par le service régional de l'archéologie Auvergne Rhône-Alpes.
- L'extension des locaux administratifs avec l'annexion du logement situé au 1<sup>er</sup> étage a permis d'assurer une meilleure fonctionnalité.

### 3.2. Amélioration du bilan écologique du site

Les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- Le raccordement du tout à l'égout a été réalisé;
- La création d'une commission du développement durable. Ouverte à l'ensemble du personnel, c'est une véritable force de proposition pour les actions au quotidien;
- La création d'un bassin de filtration biologique dans les jardins a permis de supprimer le bassin imposant l'ajout de chlore à l'eau.

### 3.3. Développement de l'accueil et de l'offre

Les actions pour améliorer l'accueil ont été conduites avec une grande constance, dans le respect de la préservation du site et dans la recherche d'une meilleure information aux visiteurs. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ces actions, nombreuses (conférences, ateliers, expositions, etc.). Je soulignerai deux opérations qui me semblent importantes pour la compréhension du site par les visiteurs :

- La création d'une salle de projection pour la préparation à la visite de la cavité : le film présenté apporte les informations sur la formation et l'évolution du réseau karstique, sur le parcours souterrain et sur le site et de ses différents composants : une grotte, un musée, un contexte forestier, un contexte territorial.
- la signalétique extérieure

Les panneaux ont été posés en 2010 et sont de bonne facture ; ils ont évolué pour prendre en compte le nouveau logo de la Cité de la Préhistoire.

Une amélioration reste à engager sur le positionnement et l'aspect des panneaux de sens de circulation sur le parking des véhicules légers, trop nombreux et dont la présence dans cet espace planté de chênes verts contredit la recherche assumée à l'origine de maintien de la naturalité. De même, le balisage du cheminement piéton depuis ce parking vers l'accueil du site reste à améliorer.

### 3.4. Développement des activités de recherche

**Les études scientifiques se poursuivent** et continuent à alimenter la connaissance des milieux souterrains avec une masse de données exceptionnelles tant sur la climatologie que sur la topographie et la géomorphologie des réseaux ; la Baume de Ronze a également bénéficié d'un relevé lasergrammétrique qui sera utile pour sa mise en valeur future.

Côté Cité de la Préhistoire, les missions d'un musée de France sont pleinement assurées avec l'accueil de chercheurs et d'étudiants pour l'étude et la réalisation de l'inventaire des collections. J'ai noté le rôle de coordonnateur de la Cité de la Préhistoire pour un travail d'inventaire des monuments mégalithiques de l'Ardèche. Ceci est à mettre en relation avec la création de nouveaux sentiers pédagogiques qui vont permettre l'ouverture sur le patrimoine culturel et naturel hors territoire communal.

### 3.5. Protection et valorisation des réseaux spéléologiques non aménagés

La gestion de ces réseaux revient au syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) « Oragnac-Issirac »<sup>1</sup>

On ne peut qu'approuver la décision de ne pas augmenter le nombre de visiteurs dans le réseau non aménagé et de ne pas modifier les conditions de visite dans un souci de protection du réseau et pour ne pas altérer la qualité du circuit et du paysage souterrain.

**En conclusion**, les actions correspondant aux objectifs de la période 2010-2016 que la commune s'était engagée à réaliser ont été quasiment toutes conduites à terme dans de bonnes conditions par et sont dans leur ensemble très qualitatives.

## 4. Programme des objectifs de la période 2016-2022

Je vous propose d'examiner maintenant le programme des objectifs de la prochaine période, qui viennent de vous être fort bien présentés et qui sont déclinés dans le dossier de demande de renouvellement du label selon cinq axes stratégiques :

### 4.1. Conforter la valeur paysagère (Axe 1)

Concernant la valeur paysagère de la cavité, je ne rentrerai pas dans le détail de la programmation des actions qui relèvent principalement de la continuité des aménagements entrepris ces dernières années et qui viennent de vous être très bien détaillées.

Pour le site classé en surface, il s'agit de finaliser la requalification des aménagements en surface et de s'ouvrir sur une partie du site classé qui n'a pas à ce jour été intégré dans la gestion du Grand Site.

Le déplacement de la RD 317 n'étant plus d'actualité, la commune a décidé de commander **une étude paysagère globale** pour traiter les principales entrées du Grand Site, le parking des autocars et celui de l'aire de pique-nique, l'entrée naturelle de l'aven et le paysage forestier.

Cette réflexion paysagère doit permettre de mieux intégrer ces deux parkings par un calibrage et une organisation mieux adaptés pour régler le dernier point noir subsistant dans l'ensemble paysager du site.

Au delà de ces objectifs, je suggère que l'étude paysagère permette de résoudre les trois points suivants:

Il sera utile d'élargir la réflexion aux abords du restaurant avec ses pré-enseignes et autres petites constructions ou aménagements disqualifiant le site.

De même, la pertinence du positionnement des nombreux panneaux de sens de circulation sur le parking des véhicules légers sera à vérifier.

Enfin, le balisage du cheminement piéton depuis ce parking vers l'accueil du site pourrait être améliorée.

L'élargissement des circuits de visite au paysage forestier grâce à l'aménagement de divers sentiers et la mise en place d'un nouvel aménagement forestier avec l'aide de l'ONF va permettre de mieux répartir les flux de visite.

<sup>1</sup> *Gestionnaire des réseaux spéléologiques (réseaux 2, 3 et 4), restés non aménagés, accessibles de façon limitée*

La découverte de l'ensemble des éléments naturels et patrimoniaux du site (paysages karstiques et méditerranéens de la chênaie du Maubois et de la Baume de Ronze, dolmens) répond à une recommandation faite par l'inspecteur général Creuchet en conclusion de l'examen de la demande de renouvellement du label en 2010 « d'ouvrir quelques sentiers balisés en évitant les aménagements lourds et permettre ainsi la découverte du karst en surface » et l'on ne peut qu'y souscrire. Ces circuits de découverte dans le massif forestier pourront être développés au moyen d'un balisage très léger.

Une dernière action programmée concerne le parcours autour de l'accès naturel de l'aven. Le cheminement actuel emprunte un circuit dont il faudrait conservé l'ambiance paysagère, secrète et mystérieuse.

#### **4.2. Valoriser la recherche scientifique (Axe 2)**

Ce volet du programme s'inscrit dans la continuité des recherches entreprises lors des six dernières années, que ce soit celles sur le réseau karstique ou celles conduites par la Cité de la Préhistoire. Elles sont exemplaires d'un accompagnement intelligent de la gestion des lieux à des fins touristiques.

#### **4.3. Transmettre les valeurs paysagères et scientifiques au plus grand nombre (Axe 3)**

Ce volet « transmission des connaissances » s'inscrit également dans la continuité des actions des années précédentes. J'ai pu apprécier, au cours de ma visite en novembre, l'exposition temporaire dédiée à la politique des Grands Sites de France et du développement durable, information dispensée également par le film projeté en prélude à la visite de la cavité.

#### **4.4. Améliorer le bilan écologique du Grand Site (Axe 4)**

Deux opérations d'aménagement sont prévues à cet effet : la récupération de l'eau de pluie qui n'a pu être développée dans le programme précédent et l'installation d'une centrale photovoltaïque avec pose de panneaux sur la couverture de la galerie conduisant à la grotte. Je n'ai pas de remarque particulière, dans la mesure où les panneaux, déjà posés, sont peu perceptibles par leur couleur identique à celle de la toiture et leur finesse.

#### **4.5. S'inscrire dans une stratégie territoriale de développement de l'offre culturelle (Axe 5)**

Après avoir été une destination touristique pour ses paysages, ses activités de loisirs et de nature, le département de l'Ardèche infléchit sa stratégie et accélère la mutation vers un tourisme plus diversifié en privilégiant le tourisme patrimonial et culturel.

Avec l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial en 2014 et l'ouverture en 2015 de la Caverne du Pont d'Arc<sup>2</sup>, le grand Site de France l'Aven d'Orgnac propose de développer une coopération axée sur la complémentarité des sites dans le domaine de la préhistoire à travers le rôle pédagogique de la Cité de la Préhistoire. C'est d'ailleurs déjà le cas avec le billet couplé Caverne/Cité de la Préhistoire et divers autres partenariats développés avec le département de l'Ardèche (passerelles patrimoine, carte pass Ardèche loisirs et Patrimoine, aide technique apportée au projet de valorisation et protection des dolmens).

## **5. Conclusion**

Le programme d'actions prévu pour les six années à venir sera l'occasion pour le Grand Site de l'Aven d'Orgnac de continuer à valoriser le réseau souterrain et de s'ouvrir pleinement à la surface avec la mise en valeur des parcelles qui s'étendent sur la partie forestière du site classé. En proposant la découverte d'un patrimoine culturel et naturel sur le thème de la préhistoire (Baume de Ronze, Maubois et bois de Ronze), cet objectif issu d'une volonté partenariale forte avec le Conseil départemental de l'Ardèche, marque une forte volonté d'ouverture sur le territoire départemental et conforte le rôle structurant de l'Aven d'Orgnac autour des valeurs patrimoniales du karst et de la préhistoire.

J'ai pu constater sur le terrain que l'état actuel des aménagements en matière d'accueil du public du

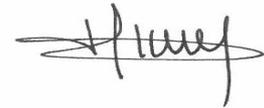
---

<sup>2</sup> Nom donné au fac similé de la grotte Chauvet

Grand Site tant souterrain qu'aérien est très qualitatif, les projets intelligents et l'exploitation économique des lieux respectueuse de l'esprit des lieux.

La grande qualité des actions menées depuis la démarche Grand Site entreprise en 1999 et l'ensemble des mesures envisagées pour les six ans à venir me conduisent à proposer de vous prononcer favorablement à la demande de renouvellement du label sous réserve des quelques recommandations indiquées au fil du rapport.

Je souhaite saluer la grande mobilisation de M. le Maire d'Orgnac-l'Aven et de l'équipe qui oeuvre avec lui sur le site, ainsi que l'accompagnement attentif de la DREAL en la personne de Mme Estelle Tosan.



Dominique MICHEL

**Annexe**  
**Liste des documents consultés.**

- 1967 Spelunca n°1 "le nouveau réseau de l'aven d'Orgnac"
- Juin 2010 Dossier de candidature au renouvellement du label Grand site de France 2010-2016
- 6 juillet 2000 Rapport de l'Inspecteur général Michel Brodovitch en CSSPP pour la présentation du projet d'opération Grand Site de France
- 6 juillet 2000 PV de la CSSPP pour la présentation du projet d'opération Grand Site de France
- 21 septembre 2006 PV de la CSSPP pour le projet de classement de l'ensemble formé par le réseau de l'Aven d'Orgnac, l'Aven de la Forestière, la baume de Ronze et Orgnac 3 ainsi que les abords
- 22 mai 2008 Compte-rendu de la mission d'inspection de Bertrand Creuchet sur le nouveau parcours dans la cavité
- 10 juin 2010 PV de la CSSPP pour le renouvellement du label Grand Site de France
- 30 juin 2016 PV de la CDNPS de l'Ardèche pour le renouvellement du label Grand Site de France
- Juin 2016 Dossier de candidature au renouvellement du label Grand site de France 2016-2020